



ObsCi
Observatoire
des Criminalités
Internationales

LES GANGS DE MOTARDS, UNE RÉALITÉ CRIMINELLE MÉCONNUE

Entretien réalisé par Michel Gandilhon, expert associé au pôle sécurité-défense du CNAM, membre du conseil d'orientation scientifique de l'ObsCi

Stéphane Quéré / Criminologue, enseignant au sein du master de criminologie du Conservatoire national des arts et métiers

Septembre 2024



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



Stéphane Quéré / Criminologue, enseignant au sein du master de criminologie du Conservatoire national des arts et métiers

Stéphane Quéré est criminologue, enseignant au sein du master de criminologie du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et responsable du site crimorg.com consacré à l'actualité du crime organisé et des trafics illicites. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur ces questions et notamment sur la Ndrangheta et la mafia albanaise.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire des criminalités internationales (ObsCI) a pour objectif d'étudier et d'analyser en toute indépendance les différents champs des criminalités internationales en appréhendant les problématiques sécuritaires dans leur globalité, en intégrant ses enjeux pour nos sociétés et leurs effets sur les politiques publiques en France comme à l'international. Ses axes d'intervention se concentrent en particulier sur les trafics illicites, la criminalité financière et la corruption, la délinquance, la criminalité environnementale et sanitaire, ainsi que la cybercriminalité.

En mobilisant à la fois des chercheurs et des praticiens de différents pays, l'ObsCI produit des analyses indépendantes qui intègrent leurs incidences économiques, politiques, diplomatiques, sociales, territoriales, étatiques et in fine militaires, dont les interrelations constituent précisément sa géopolitique.

Il a pour objectif d'alimenter les débats publics de manière constructive, ainsi que d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les professionnels et les entreprises sur ces sujets.

Il est dirigé par **Gaëtan Gorce**, chercheur associé à l'IRIS, membre honoraire du Parlement, et **David Weinberger**, chercheur associé à l'IRIS, sociologue.



@ObsClcrim

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

Le meurtre de Logan Marcoux, chef des Chosen few, un groupe de motards affilié aux Hells Angels, survenu dans le Nord en août dernier, est venu rappeler que la France n'était pas épargnée par le phénomène des gangs de motards criminalisés. Pourtant, cette réalité reste très mal connue et réduite le plus souvent à une sorte de folklore inoffensif importé des États-Unis. Or leurs activités dans le champ de la criminalité montrent qu'il s'agit d'une menace à prendre au sérieux.

MICHEL GANDILHON : Les premières bandes de bikers sont nées aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale. Pourriez-vous expliquer la genèse du phénomène ?

STÉPHANE QUÉRÉ : En fait, les premiers clubs « un peu » structurés apparaissent dans les années 1930 — 1935 pour le *Outlaws MC* à Chicago par exemple — mais c'est en effet au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que le phénomène explose avec le retour et la démobilisation des soldats (surtout des aviateurs) ayant combattu sur les fronts européen et/ou asiatique. Il s'agit de « vétérans » qui ont connu la peur, la mort, mais aussi la camaraderie de la guerre : ils veulent retrouver cette fraternité en recréant leurs escadrilles. On dit qu'ils ont échangé leurs ailes (*wings*) contre des roues (*wheels*). Ces clubs de bikers en décalage avec le mode de vie des Américains adoptent assez naturellement la Harley-Davidson, produit typiquement américain, créée en 1903 à Milwaukee, et gardent le mode de fonctionnement hiérarchique qu'ils ont connu dans l'armée. À la tête de ces clubs il y a donc des « officiers », occupant différentes fonctions : Président, Vice-Président, Sergent d'Armes, Secrétaire-Trésorier, Capitaine de Route ; suivent les membres à part entière (*full-patch*) et les « apprentis » (*prospects*). L'influence militaire sur ces clubs est donc très importante. Le club le plus connu dans le monde, le Hells Angels MC, a été créé en 1948 en Californie, par des vétérans de la Seconde Guerre ; les Outlaws se structurent à partir de 1953, avec des combattants revenus de Corée ; le club des Bandidos apparaît en 1966 avec ceux qui ont fait la guerre du Vietnam et adopte d'ailleurs les couleurs des *Marines*, le rouge et le jaune. Les membres de ces clubs (les « historiques » du milieu bikers avec une présence désormais internationale) portent d'ailleurs un uniforme (« couleurs »), sacré, avec un logo, des patchs spécifiques et des couleurs prédominantes, symboles de l'appartenance : noir et blanc pour les Outlaws ; rouge et blanc pour les Hells Angels ; rouge et doré pour les Bandidos. Ces clubs se sont illustrés assez rapidement par des troubles à l'ordre public abondamment relayés par la presse américaine : rassemblements bruyants, provocations envers la « bourgeoisie puritaine » (croix gammées, drapeaux japonais, sigles « SS », doigts d'honneur...), bagarres de

rue, alcoolisation et consommation de stupéfiants, affrontements entre clubs rivaux ou avec la police, viols collectifs... Si les bikers ont une organisation interne très normée, ils ont plutôt une image de nihilistes violents. Petit à petit, les clubs vont s'étendre, se structurer au-delà des « chapitres », sorte de franchise ou d'unité de base, largement autonome d'un seul à plusieurs centaines de membres selon la puissance des clubs locaux, pour se déployer à l'échelle régionale, nationale, voire internationale. Avec cette expansion, les échanges entre chapitres vont se faire, y compris ceux de stupéfiants ou d'armes. Avec l'arrivée, dans les années 1960, d'une génération d'étudiants rebelles, adeptes de drogues anciennes ou nouvelles, les Hells Angels notamment se spécialisent dans la production de LSD et d'autres psychédéliques : ils sont alors surnommés « la police du peuple »... jusqu'à la rupture entre les jeunes pacifistes et les vétérans toujours militaristes.

Ces bandes sont désormais présentes dans le monde entier. Comment le phénomène s'est-il internationalisé ?

Les gangs de motards criminalisés se sont constitués sur une base d'intérêt commun (officiellement pour la Harley-Davidson) et non sur une base communautaire : les clubs n'ont donc pas pu profiter d'une émigration comme pour les mafias du Mezzogiorno ou les Triades par exemple. Par ailleurs, il n'y a pas eu de véritable stratégie (au début en tous cas) de développement à l'international, mais ceux-ci ont bénéficié de deux atouts pour implanter des « franchises » à l'étranger. D'abord, l'attrait pour l'*American Way of Life* qui se développe après la Seconde Guerre mondiale, grâce notamment à la puissance hollywoodienne. Certains Européens, qui ont les moyens ou la volonté de voyager, se rendent aux États-Unis et y découvrent le monde bikers (et pas forcément criminalisé...) qu'ils vont importer en Europe en créant des clubs de Harley-Davidson. Certains vont développer des liens aux États-Unis et vont y retourner ou inviter leurs amis en Europe... Cela se fait assez naturellement finalement. Le premier chapitre européen des Hells Angels est ainsi créé en 1967 à Zurich, puis à Londres en 1969. Soutenus par leurs « frères » américains, ces chapitres vont séduire et se développer dans l'ensemble de l'Europe au fil du temps. L'image du biker libre et rebelle est accentuée par des films comme *Hell's Angels on Wheels* — sorti en 1967, avec des membres des Hells Angels — et surtout le mythique *Easy Riders* (1969). L'autre accélérateur du phénomène, complémentaire du premier, est la présence des bases de l'armée américaine à l'étranger. Le premier chapitre hors États-Unis des Hells Angels est créé en 1961 à Auckland en Nouvelle-Zélande, notamment par des vétérans de la guerre du Pacifique qui se sont fixés en Océanie. En Europe, la « culture US » se répand plus facilement autour des bases américaines, notamment en Allemagne par exemple. Ainsi, le premier grand club de bikers allemand, le

Gremium MC, a été créé en 1972 à Mannheim et existe toujours actuellement, avec là aussi, une extension du club en Europe et au-delà. D'autres clubs d'importance sont fondés en Allemagne : Bones MC, Ghost Riders MC, Ghostriders MC (ne pas confondre !). Les Hells Angels s'implantent aussi à Hambourg au début des années 1970, mais en 1983, une importante opération policière et une interdiction administrative freinent l'expansion des Hells Angels et, par ricochet, des autres « grands » clubs, les Bandidos et les Outlaws. Longtemps, les Hells Angels n'auront que quatre chapitres en Allemagne. Cependant, en 1999, un séisme survient dans le monde biker allemand : en quelques jours, les grands clubs précédemment cités font un *patch over*, c'est-à-dire qu'ils changent leurs couleurs pour en adopter d'autres. Les Bones, Ghost Riders et Ghostriders disparaissent pour donner naissance à de nombreux chapitres Hells Angels, Bandidos et Outlaws. Ce type d'« OPA » (ou « OPE ») se retrouve au Canada en 2000. Présents au Québec depuis 1977, le club des Hells Angels reste cantonné à cette province, tandis que les Outlaws sont bien implantés en Ontario, mais un large *patch over* est organisé en 2000 : des « petits » clubs de plusieurs provinces prennent, tous en même temps, les couleurs Hells Angels. Ainsi, le développement international des trois grands clubs américains se confirme, surtout depuis le début des années 2000. Ils sont désormais présents sur quatre continents :

- Les Hells Angels sont implantés en Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande) ; dans quatre pays asiatiques ; dans la totalité des pays européens (Russie et Turquie comprises), à l'exception de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Moldavie, de la Biélorussie, de Saint-Marin et du Vatican ; dans toute l'Amérique du Sud (sauf le Venezuela, le Guyana, le Suriname et la Guyane française) ; en Amérique centrale et Caraïbes (Costa Rica, Mexique et République dominicaine) et bien sûr dans les deux pays nord-américains.
- Les Bandidos sont présents en Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande), en Asie (Thaïlande, Malaisie, Singapour, Indonésie, Philippines, Émirats arabes unis, Brunei, Kazakhstan, Japon), dans 24 pays en Europe (y compris la Russie et l'Ukraine), au Brésil, dans le bassin méditerranéen (Maroc et Israël) et aux États-Unis.
- Les Outlaws sont implantés en Océanie, en Asie (Philippines, Hong-kong, Indonésie, Japon, Oman, Singapour et Thaïlande), en Europe (25 pays ou territoires), en Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Chili, Équateur, Mexique, Pérou) et dans les deux pays d'Amérique du Nord

À côté de ses grands clubs internationaux, il existe également des clubs régionaux d'importance (Comancheros ou Rebels en Australie ; Gremium, No Surrender ou Satudarah en Europe ; Mongols, Vagos et Sons of Silence aux États-Unis).

En Europe, les pays sont touchés inégalement par leurs activités. Quelles sont les zones géographiques les plus concernées ?

Il faut faire attention à la prise en compte du phénomène des clubs de motards criminalisés selon les pays : on peut avoir affaire à un effet loupe ou, à l'inverse, un effet d'aveuglement. Comme je l'ai dit précédemment, la quasi-totalité des pays européens est concernée par la présence des gangs de motards criminalisés. Sans grande surprise, on relève une activité particulière des groupes de bikers criminalisés dans les pays d'arrivée des stupéfiants en Europe. C'est le cas de l'Espagne, également terre de blanchiment, où, dès 2014, une note interne du ministère de l'Intérieur préconisait une politique proactive pour limiter l'influence de ces clubs, notamment aux Baléares où les Hells Angels, notamment allemands, dominant le racket des établissements de nuit et se livrent également à des activités de revente de stupéfiants et de proxénétisme. Mais, on retrouve aussi des bikers néerlandais, belges, britanniques, scandinaves et quelques Français. Même inquiétude en Belgique et aux Pays-Bas. Dans ces pays, on a constaté l'implication de bikers (notamment de Bandidos) aux côtés d'autres organisations criminelles dans la gestion de l'importation et la sortie des ports des cargaisons de cocaïne. Dès 1996, la Belgique, à la suite d'affrontements entre clubs rivaux, avait tenté d'interdire ces clubs criminalisés en vertu d'une loi de 1934 sur les milices armées : une interdiction qui n'avait toutefois pas tenu devant la Cour de cassation. Depuis, ces groupements sont considérés comme une priorité stratégique par le Collège des Procureurs du Roi et une unité spécifique de la police judiciaire fédérale, le projet Highsider, a la charge du suivi quasi quotidien des clubs. Les autorités néerlandaises vont plus loin avec des interdictions, prononcées par des tribunaux locaux et confirmées par la Cour suprême, de certains clubs (en attendant d'autres ?) comme les Bandidos, les No Surrender et les Satudarah en 2020. Cette dernière a, au nom du droit à la liberté d'expression, toutefois censuré les interdictions de couleurs qui avaient été émises dans certaines villes. Cette action administrative, associée à la surveillance et aux opérations policières, ont forcé les bikers criminalisés à adopter profil bas, voire à changer de stratégie (modification du nom, création de « sous-groupes », etc.). Les pays scandinaves ont également pris très tôt la mesure du risque criminel à la suite de la « grande guerre nordique des bikers » qui les a touchés entre 1994 et 1997 : fusillades, voitures piégées, utilisation de lance-roquettes volés dans les stocks de l'armée suédoise, passages à tabac... Au total, une douzaine de morts, provoquant une prise de conscience de l'opinion publique et donc une réaction forte du monde politique avec l'introduction de nouvelles législations, l'augmentation des moyens donnés aux forces de sécurité et le renforcement de la coopération entre les services. Si une « paix », largement mise en scène et médiatisée, a été conclue entre les principaux protagonistes de cette guerre

(Hells Angels et Bandidos), elle reste fragile puisque des attaques ont depuis été enregistrées entre les uns et les autres avec le concours d'autres gangs ou sous-groupes apparus depuis, sans toutefois qu'elles débouchent sur une guerre plus globale, inopportune pour le *business*. Malgré l'apparition de gangs issus de l'immigration ces dernières années, les gangs de motards, dont certains revendiquent volontiers leur héritage « viking », restent la principale menace criminelle au sein des quatre pays scandinaves. C'est néanmoins en Allemagne, le premier pays largement touché par des clubs criminalisés que le nombre de clubs, de chapitres et de membres est le plus important. Outre, les activités « classiques » (extorsion, vols de moto, stupéfiants...), les motards sont très présents dans le secteur de la prostitution légale et illégale : les Hells Angels disposent même d'un patch spécifique pour leurs membres impliqués dans ce secteur : le « Red Light District Crew ». Dans la première moitié des années 2010, les Hells Angels allemands ont connu une fracture interne entre les « traditionalistes », souvent des Allemands de souche, et la « nouvelle génération », emmenée par des bikers issus de la communauté immigrée turque. Après des violences, un *modus vivendi* aurait été trouvé lors d'une réunion internationale au Luxembourg. La composante turque des bikers criminalisés, et plus largement au sein du crime organisé allemand, garde toutefois un poids important... Toujours au début des années 2010, certains Landers décident d'interdire purement et simplement certains clubs (Hells Angels, Bandidos, Outlaws,...) et ferment de leurs locaux voire les saisissent tout en interdisant le port des couleurs. Pour limiter les conséquences de la confiscation de leurs biens immobiliers, certains chapitres décident de s'autodissoudre pour ne pas subir et de s'installer dans un Land voisin voire à l'étranger. Les membres peuvent aussi rejoindre d'autres chapitres, des clubs supports ou créer un nouveau club. Rares sont ceux à abandonner une vie biker/criminelle...

En France, quand est-ce que le phénomène est apparu et pourquoi semble-t-il si marginal dans le traitement de l'information consacrée au crime organisé ?

Le phénomène est apparu dans les années 1970 et commence à se structurer à la fin de cette décennie : des bikers assurant même une partie de la sécurité à la Fête de l'Humanité ! Certains clubs portent le nom de « Hells Angels », sans en avoir la franchise. L'organisation internationale remet les choses à plat et le premier chapitre français, celui de Paris, est officiellement créé le 18 avril 1981, une date toujours célébrée aujourd'hui. Le deuxième chapitre est créé en 1987 à Orléans, sur la base d'un petit club, les « Damnés ». Le club se développe petit à petit avec une forte augmentation depuis les années 2000. Aujourd'hui, pour les Hells Angels, on relève les chapitres Paris, Orléans, Côte d'Azur, Nomads,

Colmar, Bretagne, Normandie, Alpes, Toulouse, Lille, Perpignan et Ocean Coast. Il existe également un chapitre prospect (en cours de processus) Auvergne et des clubs hangaroud (au tout début du processus) : « MC Lyon », « DarkRutens » à Rodez, « DermoCrew » à Carcassonne et « Liberta Vox Riders Corsica ». Pour les Bandidos, il y a eu une phase d'échanges avec les Américains à partir de 1987, avec des séjours de Français au Texas notamment, jusqu'à la création du premier chapitre non seulement français, mais également européen à Marseille en 1989. Depuis ce chapitre est considéré comme le « mother-chapter » Europe. Une implantation qui ne s'est pas faite sans une réaction de la part de leurs rivaux Hells Angels. Ainsi, le siège marseillais a été mitraillé en août 1991 (un mort, deux blessés), ce qui a suscité une riposte en décembre de la même année avec l'explosion du club-house des Hells Angels à Grenoble.

Outre Marseille, le club est désormais présent à Agde, Annecy, Annemasse, Nice, Antibes, Strasbourg, Dijon, Narbonne, Manosque, Toulon, Montpellier, Saint-Maximin, Besançon. Il existe également un chapitre « Nomads », un chapitre prospect Avignon, des chapitres *probationnary* (autre statut intermédiaire chez les Bandidos) Cavaillon et Metz, et des chapitres hangaroud Aix, Dunkerque, Metz Centro et Saint-Dizier. Les Outlaws, plus modestes, sont apparus en France en 1993, à Nantes. Les chapitres Outlaws sont désormais Le Havre, South West, Dieppe et Ariège, et les prospects Cherbourg et Dieppe South. Malgré ce maillage territorial et la progression du nombre de clubs (en dehors de ces trois « grands », il faut compter les clubs affiliés et les indépendants, souvent issus de l'étranger comme les Gremium).

En France, ces bandes représentent-elles une menace criminelle à prendre au sérieux ?

Il y a environ 25 ans que je travaille sur les clubs de motards criminalisés à travers le monde. J'ai constaté leur globalisation et leurs implantations stratégiques, j'ai étudié leurs structures, leurs activités, leurs guerres, leurs liens avec d'autres organisations criminelles. Si chaque chapitre et chaque club est différent selon les pays d'implantation et qu'il serait stupide de transposer ce qui se passe dans d'autres pays, il est difficile de croire à une exception française, qui ferait de notre pays un paisible oasis. Il y a eu, à mon avis, un manque de réactivité structurelle des services de police et de gendarmerie (le syndrome « Nuage de Tchernobyl » qui s'arrête aux frontières). Souvent les bikers étaient considérés sous l'angle un peu folklorique d'amoureux, certes un peu turbulents et bruyants de la moto et de la culture américaine. Ils étaient même parfois bien vus par les forces de sécurité locales qui appréciaient les uniformes, l'organisation... La situation a ensuite évolué avec la multiplication

des « incidents », la « guerre des motards scandinaves » en 1994-1997 et leur prise en compte par des services étrangers, et donc par Europol et Interpol. Certaines polices étrangères (belge par exemple) s'étonnaient même de la passivité de leurs collègues français sur le sujet. Alors menace stratégique ? Sûrement pas, ces clubs ne jouent pas, encore, dans la « première division » du crime en France. Il s'agit d'une problématique qui relève plus du maintien de l'ordre public avec des bagarres, des passages à tabac, des incendies volontaires, voire, exceptionnellement des homicides. On en recense sept depuis 1991, dont les deux derniers en août dans le Nord. Il y a bien quelques affaires de détention ou trafic d'armes, de trafic de stupéfiants, d'extorsion de fonds ou de vol de motos, mais jamais à un niveau autre que local ou « au pire », national. Il y aurait également quelques interrogations sur de possibles affaires d'investissements immobiliers et sur les habitudes azuréennes du principal leader québécois des Hells Angels... Mais c'est une menace à surveiller pour éviter les dérives rencontrées dans d'autres pays européens. Leur présence dans certains ports français pose également questions, sans compter la propension à la violence, historiquement intrinsèque aux clubs de motards criminalisés, qui recrutent parfois dans les milieux extrémistes violents de l'ultra-droite et de l'ultra-gauche. Pas de catastrophisme donc. Nous ne sommes pas au Québec où les Hells Angels dominant très largement le secteur de la cocaïne, mais pas d'angélisme non plus...

POUR ALLER PLUS LOIN

- THOMPSON, Hunter S. (1979 pour la traduction française). *Hell's Angels*. Paris : Les Humanoïdes Associés.
- LAVIGNE, Yves (1990). *Hell's Angels*. New York : Lyle Stuart.
- WOLF, Daniel R. (1995). *Les Rebels – une fraternité de motards hors-la-loi*. Montréal : Balzac.
- THOMPSON, Tony (2011). *Outlaws – Inside the violent world of biker gangs*. Londres : Hodder & Stoughton.
- GILBERT, Jaarod (2013). *Patched – The history of gangs in New Zealand*. Auckland : Auckland University Press.
- Collectif (2017). *Le Livre Noir des Hells Angels*. Québec : Les Éditions du Journal.

L'expertise stratégique en toute indépendance.



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association créée en 1991 reconnue d'utilité publique, est un think tank français travaillant sur les thématiques géopolitiques et stratégiques, le seul de dimension internationale à avoir été créé sur une initiative totalement privée, dans une démarche indépendante. L'IRIS est organisé autour de 4 pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'événements.